

Procès-verbal

Commission thématique inter-filières agricoles et agroalimentaires internationale **01 juillet 2022**

La Commission thématique interfilières agricole et agroalimentaire internationale s'est réunie le vendredi 1^{er} juillet 2022 sous la présidence de M. Jean-François LOISEAU.

Participent à la réunion :

Jean-François LOISEAU,
Thierry MEYER,

Président de la commission,
Vice-Président de la commission

Représentant les interprofessions

Jean-Marc CHAUMET,
Maxime COSTHILES,
Victor GUYON,
Sarah LAFFON,
Sébastien LARROQUE,
Lionel LEONARD,
Marine LEVADOUX,
Yann NEDELEC,
Marc PAGES,
Anne-Laure PAUMIER,
Nicolas PERRIN,
Florence ROSSILLION,
Tiana SMADJA

CNIEL
Intercéréales
CIFOG
SEMAE
ANIFELT
AIBS
CIPA
ANVOL
INTERBEV
Intercéréales
SEMAE
CNIPT
Terres Univia

Représentants les organisations professionnelles

Thomas BARTLETT,
Nicolas FREROT,
Anne-Hélène LEROY,
Bernard QUERE,
Vincent RETIF,
Stéphanie ROUX

SNIPO
AXEMA
SNIA
FN3PT
Eliance
FACCO

Représentant le monde de la production agricole

Dominique FAYEL

Représentant le secteur coopératif agricole

Mélanie PRESSANS

Représentant le secteur de la transformation

Vanessa QUERE

Représentant le Concessionnaire du contrat de service public de promotion des produits agricoles et agroalimentaires français à l'international

Claire MAURICE

SOPEXA

Représentants les Etablissements publics

Jean-René CUZON,
Pascale THIEFFRY,
Alexandre LEVY

AFD
Business France
INAO

Représentants de l'État

Valérie CREANTOR
Sébastien BIDAUD,
Thomas BRISSET,
Frédéric LAMBERT,

MEF/DG Trésor
MEAE/DDE
MEF/DG Trésor
MASA/DGPE

Représentants les conseils spécialisés de l'Etablissements proposés par ces conseils

Dominique GUINEHEUX,
Paul ROUCHE

CS Ruminants
CS Viandes blanches

Assistent de droit

Christine AVELIN

Directrice Générale de FranceAgriMer

Participaient également à la réunion

Florence ABEASIS,
Hajer ATRI,
Patrick AZEMA,
Julien BARRE,
Thierry BERLIZOT,
Maëlle BONGRAND,
Marie BONNAMY,
Matthieu BRUN,
Léonor HUGOT,
Selim KHODJA,
Guillaume LORRE,
Nicolas MAZIERES,
Marie-Agnès OBERTI,
Xavier PACHOLEK,
Chloé PAQUETTE,
Régis RAFFIN,
Maryse SABOULARD,
Françoise SIMON,
Sonia STIMMER,
Isabelle TAILHAN

FranceAgriMer
FranceAgriMer
MEF/DG Trésor
FranceAgriMer
MASA/CGAAER
FranceAgriMer
FranceAgriMer
Fondation FARM
FranceAgriMer
FranceAgriMer
MEAE/DDE
MASA/CGAAER
FranceAgriMer
MASA/DGPE
FranceAgriMer
FranceAgriMer
FranceAgriMer
MASA/DGPE
FranceAgriMer
FranceAgriMer

Ordre du jour

I.	OUVERTURE.....	4
II.	INTRODUCTION : LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE DU MASA...4	
	Partie I : Adaptation et résilience des filières vis-à-vis de la guerre Russie-Ukraine	5
III.	CONSÉQUENCES DU CONFLIT SUR LE COMMERCE AGRICOLE MONDIAL AFFECTANT EN PARTICULIER LES FILIÈRES FRANÇAISES.....	5
IV.	MISSION RELATIVE À LA DÉPENDANCE DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE À L'ÉGARD DES BIENS ET SERVICES ÉTRANGERS ET AUX PRIORITÉS POUR S'EN AFFRANCHIR	5
V.	TOUR DE TABLE DES FILIÈRES PERMETTANT D'ÉVALUER LES CHANGEMENTS INDUITS PAR LE CONFLIT	6
VI.	DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES MIS EN ŒUVRE DEPUIS LE DÉBUT DE LA GUERRE	9
VII.	LA DIPLOMATIE, UN OUTIL POUVANT CONTRIBUER À L'ALLÈGEMENT DES TENSIONS SUR LES MARCHÉS AGRICOLES.....	9
	Echange avec les participants	9
	Partie II : Exportation collaborative	10
VIII.	PROJET DÉCOULANT DE L'AAP « STRUCTURATION DES FILIÈRES » 2019 PORTÉ PAR L'ANIA : « ACCÉLÉRATEUR EXPORT COLLABORATIF ».....	10
	Partie III : Actualité de la politique commerciale.....	10
IX.	BILAN DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC, BILAN DE LA PFUE SUR LES THÉMATIQUES COMMERCIALES, SUIVI DES ACCORDS DE COMMERCE.....	10
	Echange avec les participants	11
X.	CONCLUSION.....	12

I. Ouverture

M. LOISEAU souhaite la bienvenue aux participants à la plénière de la CTI Internationale de FranceAgriMer du 1^{er} juillet.

La matinée sera principalement consacrée aux impacts de la guerre en Ukraine sur les filières agricoles et agroalimentaires françaises. Le contexte économique est également marqué par deux années de pandémie de Covid-19.

Les filières agroalimentaires françaises œuvrent depuis des années en faveur de la récupération de parts de marché pour que la France revienne à la place qu'elle occupait dans les années 2000 sur le podium des pays exportateurs. L'entreprise, au centre de la création de valeur et d'emplois, doit être mise au cœur des préoccupations.

M. MEYER confirme le contexte de crise, marquant un tournant important, mais la tendance à l'augmentation des coûts de production date d'avant le covid et la guerre en Ukraine. Il souligne les capacités d'adaptation et de résilience des filières végétales comme animales. Il salue la mobilisation du gouvernement dans le but de réduire les impacts de l'augmentation des coûts pour les filières.

L'exportation est une nécessité pour les filières animales car certaines pièces ne peuvent être valorisées sur le marché national. Dans un contexte d'inflation et de baisse du pouvoir d'achat, l'exportation permet également de créer de la valeur sur le territoire national. Les travaux permettant aux filières d'exporter doivent donc être fortement appuyés.

II. Introduction : la souveraineté alimentaire, une priorité stratégique du MASA

M. LAMBERT souligne le changement du nom du ministère, devenu ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. La crise sanitaire et la guerre en Ukraine rappellent la nécessité d'œuvrer pour la souveraineté alimentaire, terme qui ne doit pas être perçu comme ayant une connotation protectionniste. Cette souveraineté doit s'envisager au niveau de l'UE, laquelle a également vocation à contribuer à la sécurité alimentaire mondiale dont la responsabilité est collective.

La première condition d'exercice de la souveraineté est le maintien de marchés ouverts et transparents, dans le respect des règles du commerce international, permettant ainsi de limiter la volatilité des prix. La souveraineté doit permettre d'assurer à un pays les conditions permettant de conserver la maîtrise des approvisionnements, reposant sur le maintien de la capacité de production, ainsi que sur le respect des règles de commerce international.

La CTI doit permettre de travailler collectivement au renforcement de la présence de la France sur les marchés d'exportation, en restant attentifs au rôle que joue le pays dans les grands équilibres alimentaires mondiaux.

Le concept de souveraineté alimentaire est lié au concept de résilience des systèmes alimentaires. Celle-ci nécessite de diversifier les productions et de réduire les dépendances, notamment en matière d'énergie et d'intrants, par exemple en gagnant en autonomie dans la production de protéines végétales. Malheureusement, à la crise sanitaire et au conflit en Ukraine s'ajoutent les difficultés engendrées par le dérèglement climatique qui intensifie les dégâts climatiques sur les productions agricoles.

La présidence française du Conseil de l'UE a rappelé le défi collectif consistant à produire tout en préservant les ressources naturelles. Les travaux visant à faire reconnaître la réciprocité des normes

s'inscrivent dans ce cadre, ceux-ci faisant en sorte que les exigences appliquées au sein de l'UE s'appliquent également aux produits importés.

Partie I : Adaptation et résilience des filières vis-à-vis de la guerre Russie-Ukraine

III. Conséquences du conflit sur le commerce agricole mondial affectant en particulier les filières françaises

M. BRUN rappelle que les hausses des prix des matières premières agricoles et de l'énergie, fortement accélérées par la guerre en Ukraine, avaient débuté bien avant.

La Russie et l'Ukraine sont des superpuissances agricoles. Grâce à des investissements massifs depuis une décennie la Russie est devenue un acteur majeur de l'export, ce qui lui permet actuellement d'utiliser le « food power » comme une arme géopolitique permettant ainsi de cultiver des alliances.

Le blocage des exportations ukrainiennes par la Russie impacte à court terme la volatilité des prix agricoles et pour la prochaine campagne la capacité de stockage des céréales en Ukraine. Les capacités de production ukrainiennes dans le futur sont également incertaines.

La guerre met en lumière les fortes dépendances de certains pays à l'Ukraine et à la Russie. La question des sources d'approvisionnement se pose pour l'UE, premier importateur mondial de maïs dont plus de la moitié des importations proviennent d'Ukraine.

Outre la population ukrainienne, les principales victimes du conflit seront les ménages pauvres des pays fortement dépendants des importations de céréales de la région Mer Noire. Entre 800 millions et 1 milliard de personnes dépendent des importations de blé depuis l'Ukraine et la Russie pour se nourrir. L'inflation augmente les risques sociopolitiques dans les pays forts importateurs de céréales (Egypte) mais aussi dans d'autres, dans lesquels les prix alimentaires ont fortement augmenté (Afrique de l'Ouest).

Un nouveau cycle géopolitique s'ouvre, dans lequel les produits alimentaires, l'eau et l'énergie deviennent des invariants des relations commerciales internationales. Le contexte est également marqué par une remise en cause de la mondialisation. Leurs dépendances fragilisent les pays du G7 qui ne sont plus les seuls pays puissants. S'affranchir de dépendances a cependant un prix, ainsi la souveraineté a un lien très fort avec la géopolitique.

IV. Mission relative à la dépendance de l'industrie agroalimentaire à l'égard des biens et services étrangers et aux priorités pour s'en affranchir

M. BERLIZOT explique que M. MAZIERES et lui-même sont chargés par le ministère chargé de l'agriculture d'une mission sur la dépendance des chaînes alimentaires envers les importations de matières premières, de consommations intermédiaires et de services. L'ambition est de produire un guide méthodologique pour faire face aux crises et de proposer des outils permettant de réduire les risques liés à la dépendance.

Après la rencontre des administrations et du cabinet du ministre pour définir les attendus de la mission, les échanges avec les filières ont commencé. Un premier point marquant est qu'il n'existe pas de retour d'expérience structuré et complet sur la crise du Covid-19, alors que la Cour des comptes jugeait essentiel d'établir un diagnostic des vulnérabilités de la France dans le secteur vital de l'alimentation.

La première étape du travail vise à identifier les points de fragilité. Les principales dépendances identifiées à ce stade concernent les protéines animales, les engrais, l'énergie, les emballages et la main-d'œuvre.

M. MAZIERES indique que la deuxième étape vise à identifier les intrants importés qui constituent les dépendances critiques. Deux critères sont combinés : la vulnérabilité du produit (concentration des importations de chaque produit depuis un nombre réduit ou non de pays fournisseurs hors UE) et la centralité (ou criticité) du produit (existence ou non d'alternatives pour se fournir en provenance d'autres pays ou pour remplacer le produit).

A la lumière de ces connaissances, il conviendra de proposer la meilleure stratégie de résilience. Plusieurs axes sont envisageables : diversification des approvisionnements, stockage de produits à faible valeur ajoutée, innovations en matière de process de fabrication pour relocaliser...

Deux filières « tests » ont été choisies : volaille de chair et fruits et légumes. L'analyse prendra garde à envisager la diversité des crises possibles (sanitaires, géostratégiques, environnementales, cyber, etc.). Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les dépendances de demain se décident aujourd'hui ; il faut donc veiller dès à présent à certains déterminants en train de se créer comme la baisse de production ou d'investissements dans certaines filières.

V. Tour de table des filières permettant d'évaluer les changements induits par le conflit

M. GUINEHEUX annonce une conjoncture exceptionnelle pour la filière bovine. Les entreprises sont prises en tenailles entre la hausse des prix et les difficultés à les répercuter aux clients. Le coût des matières agricoles s'est envolé (+85 % en un an), le prix des animaux ne cesse d'augmenter et le coût de l'énergie a été multiplié par 6. En revanche, la consommation des ménages recule.

Le secteur traverse donc une crise grave. La préoccupation majeure porte sur la décapitalisation du cheptel français. Il faut maintenir la souveraineté nationale et trouver des solutions face à l'envolée constante des coûts de l'énergie et des intrants.

L'exportation doit demeurer une priorité mais sur le territoire, l'offre française doit être privilégiée dans les rayons.

Mme ROSSILLION indique que le secteur de la pomme de terre de consommation a pu profiter du repli des exportations ukrainiennes mais des contrecoups sont à craindre, comme la diminution des surfaces emblavées en pommes de terre au profit des céréales et la diminution des rendements par manque de disponibilité des engrais azotés.

La préoccupation majeure aujourd'hui provient de la baisse drastique de la consommation de pommes de terre fraîches en France, alors que les coûts de production augmentent. Ils ne peuvent donc pas être répercutés.

S'agissant de la pomme de terre industrielle, le manque de disponibilité des huiles a posé des problèmes pour les frites.

M. FAYEL note que le débat sur la conciliation de la production et de la durabilité ne date pas d'hier. Il s'est posé avec plus d'acuité avec la stratégie « Farm to Fork ». La production a été en quelque sorte réhabilitée avec le Covid-19 et la guerre en Ukraine mais la pression environnementaliste se poursuit malgré tout au travers des associations et des PSN.

Concernant la réciprocité des normes, la présidence française a posé le sujet mais il est loin d'être conclu.

Quant au ralentissement de la mondialisation, il convient de rappeler qu'un accord a été signé la veille avec la Nouvelle-Zélande, qui ne prévoit pas justement de réciprocité des normes.

Mme LAFFON indique que les exportations de semences ont connu une bonne année en 2020 avec le Covid-19, les pays en important davantage.

Concernant la guerre en Ukraine, les principales exportations ont pu être réalisées à temps pour les premiers semis de printemps. Le pays est la deuxième destination hors UE, représentant 90 millions d'euros. Certaines entreprises françaises y ont massivement investi. En revanche, la fin de l'année s'annonce beaucoup plus problématique, compte tenu notamment du coût des intrants.

S'agissant de la diversification des débouchés, le comité FranceAgriMer/DGAL visant à prioriser les produits et les pays pour mener des travaux d'ouvertures ou de maintien de marchés s'est tenu quelques jours auparavant. Les exportateurs sont déçus car les dossiers n'avancent pas, soit parce que les pays bloquent, soit par manque de personnel à la DGAL. Peut-être faudrait-il travailler différemment, en offrant plus de responsabilités aux interprofessions.

Peut-être faudrait-il aussi assurer une cohérence en termes d'exigences de normes au niveau européen car aujourd'hui, les semenciers français préfèrent exporter vers les Pays-Bas car c'est beaucoup plus simple.

Mme AVELIN informe que les pays tiers représentent également un point de blocage parfois non négligeable dans les négociations en réponse à Mme LAFFON. L'augmentation des effectifs risque de ne jamais être suffisante pour satisfaire les filières. Une solution pourrait effectivement consister à trouver un nouveau partage de responsabilités entre les filières et les administrations.

M. LEONARD indique que pour le secteur de la betterave et du sucre, l'impact de la guerre en Ukraine porte principalement sur l'augmentation des coûts et les difficultés d'approvisionnement en énergie et engrais. Le secteur, très dépendant de l'évolution des prix, consomme le tiers du gaz de l'ensemble de l'industrie alimentaire. S'agissant des engrais, la betterave recourt beaucoup à la potasse qui provient entièrement de Russie. Le risque de rupture d'approvisionnement est grand.

Cette augmentation des coûts risque de faire disparaître la betterave au profit d'autres cultures, après trois années de crise sévère dans le secteur du sucre.

Le secteur a besoin d'aides et de sécurité d'approvisionnement. Face à la pénurie de gaz, les filières alimentaires doivent être considérées comme essentielles. Il faut assouplir les conditions d'utilisation de la mesure temporaire de crise de la Commission européenne. Certaines provenances (Etats-Unis, Trinidad-et-Tobago) doivent également être favorisées pour les importations d'engrais.

M. NEDELEC souligne la forte augmentation du coût de l'alimentation pour le secteur de la volaille de chair (+40 % entre septembre 2020 et janvier 2022, +40% depuis février 2022). La filière subit également l'augmentation des coûts de l'énergie nécessaire notamment au chauffage des poulaillers. De plus, la filière est mise à mal par l'annulation des droits de douane des importations européennes depuis l'Ukraine, alors que 90 % des poulets ukrainiens exportés en Europe sont produits par une seule entreprise.

Mme LEVADOUX indique qu'en France, 85 % des produits aquatiques consommés sont importés. La production piscicole française suit des cahiers des charges stricts, notamment mis en place avec la grande distribution. Les critères sur l'alimentation animale sont forts. La filière souhaiterait apporter des assouplissements dans le choix des matières premières dans ces cahiers des charges alors que les produits importés, eux, ne subissent pas les mêmes contraintes.

M. RETIF, pour la filière création et commerce de génétique bovine, indique que le commerce avec la Russie est quasiment arrêté car les paiements sont exigés avant le départ et les transactions bancaires sont très difficiles, à quoi s'ajoutent les difficultés logistiques et les considérations éthiques.

M. GUYON confirme que la hausse des coûts de production fragilise la filière des palmipèdes à foie gras, déjà fortement impactée par l'influenza aviaire. En revanche, la filière est peu impactée par la chute des exportations vers la Russie et l'Ukraine, ces deux pays n'étant pas des clients importants.

M. CHAUMET indique que la production laitière est en recul, ainsi que les exportations laitières vers les pays tiers notamment.

Les tours de séchage sont très dépendantes du gaz. Une pénurie de gaz serait préjudiciable car il serait difficile de reporter les volumes de lait sur d'autres productions.

Par ailleurs, l'autonomie fourragère est permise par l'herbe récoltée, ce qui nécessite une mécanisation et donc de l'énergie.

Enfin, la filière laitière s'inquiète de l'accord signé la veille par la Commission européenne avec la Nouvelle-Zélande.

M. COSTHILES signale une augmentation des exportations de maïs vers les pays de l'UE, compte tenu du retrait de l'origine ukrainienne. Les autres flux de céréales ont connu peu d'évolution, tout comme les produits transformés céréaliers.

La filière est elle aussi dépendante du gaz pour le séchage du maïs, pour la malterie et l'amidonnerie.

La dépendance aux engrais fait naître des difficultés, avec des régimes de sanctions américain et européen qui ne sont pas les mêmes.

Une conséquence de la guerre est un risque d'effet ciseau si les marchés évoluent à la baisse alors que les coûts ont fortement augmenté. Certains maillons pourraient se trouver en grande difficulté d'ici quelques mois s'ils ne parviennent pas à répercuter les prix.

Mme SMADJA indique que la filière des protéines végétales a été mobilisée concernant l'approvisionnement en graines pour la fabrication de l'huile de tournesol. Une cellule de crise a rapidement été mise en place pour suivre la situation en Ukraine. Des contacts ont été pris avec les autorités publiques, permettant d'autoriser le remplacement de l'huile de tournesol par de l'huile de colza dans les recettes.

Une conséquence de la crise est l'augmentation des surfaces de tournesol pour la prochaine campagne (environ 800 000 hectares, contre 700 000 hectares habituellement).

M. ROUCHE indique que la filière porcine est très dépendante du prix des céréales. Il remercie les pouvoirs publics pour les aides apportées aux éleveurs.

Certains éleveurs produisent moins aujourd'hui ou s'orientent vers d'autres productions. La production porcine va donc diminuer.

Une autre préoccupation est que la viande de porc, qui n'était pas chère jusqu'à présent, ne pourra plus l'être. Une réflexion doit être menée sur les « vrai prix » des produits.

Mme ROUX, pour la filière des producteurs d'aliments pour animaux domestiques, souligne la grande dépendance au gaz pour le séchage des aliments secs. Il apparaît que plus de 50 % de la production serait arrêtée en cas de pénurie de gaz. De plus, la Russie était le second pays tiers client de la France en 2021. Celles-ci sont désormais quasiment toutes à l'arrêt.

Mme ROSSILLION souligne une baisse des exportations de fruits pour des problèmes de disponibilité de transport. Les difficultés sont moindres pour les légumes.

Pour la transformation, la dépendance aux fruits et légumes frais importés est grande. Il y a des risques sur les contrats et la production. Une adaptation des productions à l'avenir sera nécessaire.

VI. Dispositifs spécifiques de soutien aux entreprises mis en œuvre depuis le début de la guerre

Mme CREANTOR indique que dès le lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, des sanctions ont été prises par l'UE envers la Russie, notamment l'interdiction de tout financement public à l'export vers la Russie, puis la Biélorussie. Le marché ukrainien reste ouvert même si les demandes de financements publics sont faibles du fait des difficultés de livraison.

Dans le cadre du plan de résilience, des mesures ont été prises pour aider les entreprises dépendant des exportations vers l'Ukraine, la Russie ou la Biélorussie. L'assurance prospection, permettant de chercher de nouveaux débouchés, a été renforcée. Le dispositif CAP Franceexport peut aussi être mobilisé par les exportateurs français pour maintenir la couverture des assureurs crédits privés souhaitant se désengager de certaines zones géographiques.

VII. La diplomatie, un outil pouvant contribuer à l'allègement des tensions sur les marchés agricoles

M. BIDAUD débute par un éclairage de l'action diplomatique liée au blocage des exportations de céréales ukrainiennes via la Mer Noire, depuis fin février. Des discussions ont eu lieu pour trouver des voies alternatives, terrestres et fluviales, pour les exportations. Actuellement, les volumes exportés par les voies alternatives, terrestres et fluviales, sont bien moindres que ceux exportés auparavant par voie maritime : 1,5 million de tonnes par mois contre 5 millions de tonnes par mois, alors que les stocks ukrainiens représentent encore 15 millions de tonnes.

Pour évacuer ces grains, l'ONU négocie actuellement l'ouverture de couloirs maritimes sécurisés. Les deux belligérants sont d'accord sur le principe mais les exigences de part et d'autre sont lourdes. Même si un accord était trouvé, d'autres difficultés devraient être surmontées (assurances, forte dégradation des infrastructures ukrainiennes...).

Ce constat invite à poursuivre les efforts pour exporter via les voies alternatives, dites de solidarité dans une initiative lancée par l'UE. Des contraintes subsistent : l'écartement des rails de train diffère selon les pays, les wagons manquent et les contrôles douaniers sont lourds ; sur le Danube, il existe un problème de manque de barges, de pilotes pour les conduire, d'engorgement des canaux... L'initiative de solidarité de la Commission européenne au sujet de ce blocage tourne autour de trois axes : mieux utiliser les ressources existantes, anticiper et planifier les flux des prochains mois, recenser les besoins logistiques et les goulets d'étranglement.

Par ailleurs, la France a lancé l'initiative FARM. Son action diplomatique a visé à lutter contre les restrictions aux exportations de produits alimentaires mis en place par certains Etats et qui exacerbent les tensions (ex : Bulgarie, Indonésie).

Concernant les engrais, tout le réseau diplomatique français se mobilise pour identifier des sources alternatives d'approvisionnement (Canada, Maroc...). Il faut faire de même pour le gaz, à long terme.

Tous les dispositifs de l'Etat sont mobilisés face à cette crise qui s'avère durable.

Par ailleurs, face à la propagande russe, il convient de rappeler systématiquement que c'est l'agression russe et ses actes de destruction qui sont à l'origine des menaces qui affectent la sécurité alimentaire mondiale, et non pas les sanctions prises en réponse.

M. LOISEAU confirme l'importance du narratif dans les discours.

Echange avec les participants

M. COSTHILES remercie les ministères pour leurs aides et accompagnements.

Il souligne les difficultés pour les exportateurs à assurer la marchandise sur certains pays tiers, l'enjeu étant notamment d'exporter vers des pays qui subissent une insécurité alimentaire.

Concernant les problèmes d'exportation depuis l'Ukraine, les filières ont proposé des stockages intermédiaires dans les pays de l'UE.

M. LOISEAU valide et complète : des plateformes de stockage ou des hangars peuvent être mis en place dans des pays frontaliers pour stocker temporairement les volumes de céréales. L'UE pourrait aussi acheter des céréales directement à l'Ukraine pour apporter de l'aide alimentaire dans certains pays tiers. Enfin, pour éviter les files d'attente aux frontières, il faut sceller les camions au départ et réaliser les contrôles à l'arrivée. Les armées françaises comme allemande sont compétentes dans le domaine de la logistique. Le sujet a été porté à l'Élysée.

Partie II : Exportation collaborative

VIII. Projet découlant de l'AAP « Structuration des filières » 2019 porté par l'ANIA : « Accélérateur export collaboratif »

Mme QUERE indique que les entreprises du secteur agroalimentaire sont confrontées aux conséquences de la guerre en Ukraine, avec notamment une forte augmentation de leurs coûts de production. Face au danger du repli sur soi, il faut les aider à aller chercher ailleurs des leviers de croissance. L'export est une solution pour que les entreprises puissent se développer.

L'ANIA promeut le développement des exportations collaboratives, qui visent à permettre aux entreprises de prospecter ensemble à l'international en mutualisant des ressources humaines, des informations, des budgets de prospection...

Le projet d'accélération de l'exportation collaborative porté par l'ANIA comporte deux volets. Le premier consiste en du mentorat d'entreprise par une autre, en lien avec deux associations régionales adhérentes à l'ANIA (Sud et Normandie). Six mentorats ont été constitués. Le second volet est la constitution de deux groupements d'entreprises, le premier souhaitant se développer en Chine et le second aux États-Unis. Les groupements permettent notamment aux entreprises d'identifier les synergies possibles et de partager leurs prospects.

Les retours d'expérience sur ces projets montrent qu'il y a beaucoup à faire pour porter les PME à l'international. Des moyens sont nécessaires pour convaincre de l'utilité de ces outils d'exportation collaborative.

Partie III : Actualité de la politique commerciale

IX. Bilan de la conférence ministérielle de l'OMC, bilan de la PFUE sur les thématiques commerciales, suivi des accords de commerce

M. BRISSET revient sur le bilan de la présidence française de l'UE en matière de politique commerciale. Celle-ci a principalement porté sur les deux premiers piliers de la stratégie de la politique commerciale européenne (durabilité, assertivité), moins sur le troisième (ouverture).

En matière de durabilité, les travaux ont notamment porté sur l'instrument d'ajustement carbone aux frontières et l'instrument de lutte contre la déforestation. Les travaux concernant l'assertivité

ont permis d'obtenir un accord concernant la réciprocité d'ouverture des marchés publics et sur l'instrument anti-coercition. Un accord a également été trouvé concernant la lutte contre les subventions distorsives. Le pilier « Ouverture » a porté sur le développement des relations commerciales avec les pays africains.

Le bilan de la 12^{ème} conférence ministérielle de l'OMC a permis des accords au prix d'une dilution des ambitions des différents textes. Les Etats membres ont jugé que l'OMC et le multilatéralisme commercial restent un outil pertinent pour répondre aux crises actuelles. Un compromis a été trouvé, engageant les Etats membres à ne pas restreindre le commerce alimentaire et agricole. Malheureusement, le programme de travail agricole n'a pas été adopté.

M. AZEMA précise qu'une déclaration multilatérale SPS a été adoptée dans le cadre de cette conférence. Portée initialement par les Etats-Unis, le Brésil et le Canada avec des concepts qui ne convenaient pas à l'UE, elle intègre finalement des principes chers à l'UE (durabilité, principe de précaution, antibiorésistance, One Health...) grâce au travail de négociation. Un groupe de travail sera mis en place et rendra ses conclusions pendant la prochaine conférence ministérielle.

M. BRISSET ajoute qu'un accord sur la pêche a également été conclu dans le cadre de cette conférence, interdisant les subventions à la pêche illicite.

Concernant les négociations commerciales bilatérales, l'accord de commerce avec la Nouvelle-Zélande doit encore être formellement approuvé par le Parlement européen, ce qui n'aura pas lieu avant 2023. L'accord est ambitieux en matière environnementale.

Concernant le principe de réciprocité des normes, son inclusion dans la législation sectorielle de l'UE permettra son application pour l'intégralité des productions, notamment importées.

Echange avec les participants

Mme LAFFON demande des précisions sur la déclaration multilatérale SPS.

M. AZEMA explique que l'idée est de développer le concept de durabilité dans le système agroalimentaire et de l'introduire dans les règles internationales.

M. PAGES réitère le mécontentement de la filière bovine concernant le contenu de l'accord avec la Nouvelle-Zélande. Notamment, l'accord aurait été une occasion de faire respecter les clauses miroirs, c'est un acte manqué.

S'agissant de l'antibiorésistance, l'acte délégué est toujours attendu de la part de la Commission européenne, il n'y a donc pas d'application possible. La filière des ruminants souhaite œuvrer pour plus de durabilité, mais actuellement ce concept est utilisé largement pour sanctionner les filières. Plus de cohérence est nécessaire, par exemple la filière bovine en Nouvelle-Zélande semble moins s'inscrire dans la durabilité que la filière française.

M. NEDELEC déplore pour sa part que la viande de volaille ne soit pas incluse dans la liste de produits concernés par la déforestation importée dans la proposition de la Commission.

Les négociations de l'accord bilatéral avec le Chili suscitent des inquiétudes, avec une forte augmentation des quotas d'importation. Aucune clause miroir ne semble prévue.

Sur l'Ukraine, la décision de la Commission européenne d'abaisser tous les droits de douane sur les importations n'est pas comprise. Elle ne bénéficiera qu'à une seule entreprise dans le domaine du poulet, détenue par un oligarque.

M. LEONARD déplore que la canne à sucre ne figure pas non plus dans le règlement sur la déforestation.

Par ailleurs, il s'inquiète de la volonté de l'UE de relancer les négociations avec l'Inde, grand pays sucrier récemment condamné à l'OMC pour son système interne et ses exportations. L'UE ne doit accorder aucune concession sur le sucre.

M. LAMBERT revient sur la problématique de hausse des coûts de production. Il rappelle que des aides de crise ont été accordées à un niveau exceptionnel (400 millions d'euros + 90 millions d'euros de réserve de crise européenne) pour l'alimentation animale. Concernant les engrais, un dispositif de prise en charge des cotisations sociales a également été accordé, à hauteur de 150 millions d'euros.

S'agissant du gaz, le gouvernement travaille à un plan de priorisation des besoins. Les filières sont consultées.

En matière de réciprocité des normes, les efforts sont à poursuivre. Dans le cadre de la PFUE, l'objectif était de faire en sorte que le sujet soit davantage intégré dans les réflexions commerciales et les législations sectorielles. Il y a une forte mobilisation pour faire en sorte que la Commission publie au plus vite l'acte délégué permettant de rendre opérationnelle la mesure miroir sur les antibiotiques. Le règlement sur la déforestation est toujours en cours de discussion. Les 6 produits visés sont ceux pour lesquels les risques sont considérés comme les plus importants.

Concernant l'accord avec la Nouvelle-Zélande, le gouvernement a pour priorité de protéger les filières sensibles. Une mesure de conditionnalité est bien prévue sur le bœuf élevé à l'herbe. La part du congelé (65 %) serait beaucoup plus importante que celle du frais (35 %), ce qui est positif. Une progressivité est prévue sur 7 ans. Il faudra être vigilant dans la mise en place des modalités de gestion des contingents. Cet accord intervient dans un contexte de baisse des importations en provenance de Nouvelle-Zélande, qui ne sature pas ses contingents actuellement. L'accord est très éloigné des demandes initiales du pays qui souhaitait totalement libéraliser les volumes. Par ailleurs, l'accord contient des éléments intéressants concernant les intérêts offensifs européens, notamment sur la protection des indications géographiques et la suppression des droits de douane pour les vins et spiritueux.

Enfin, le gouvernement est fortement mobilisé pour accélérer le rythme de sortie des céréales d'Ukraine.

X. Conclusion

Mme AVELIN constate l'intérêt de réunir les filières et les ministères et opérateurs de l'Etat au vu des échanges au cours de cette séance plénière.

Si la séance a porté majoritairement sur les problématiques en lien avec la guerre en Ukraine, les travaux de fond figurant dans la feuille de route de la CTI doivent se poursuivre (accès aux marchés /SPS, coopérations institutionnelles, travaux sur les marchés cibles avec Business France...).

La séance est levée à 12 heures 05.